



Arrondissement
de Torcy

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 30 mars 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE MARS, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur ROUSSEAU .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Monsieur ROUSSEAU à Monsieur BACHELEY

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 30 MARS 2026

N°2026_03_30-12

Ref : Direction des affaires générales

Objet: Création de la Commission sociale enfance (CSE)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

VU le règlement intérieur de la Commission Sociale Enfance annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que la création de cette commission traduit la volonté de la commune d'accompagner les familles rencontrant des difficultés de paiement liées aux prestations de restauration scolaire et/ou d'accueil de loisirs, tout en favorisant un accompagnement social et budgétaire adapté ;

CONSIDERANT que la Commission Sociale Enfance se réunit sous la présidence du maire et selon les modalités définies dans le règlement intérieur ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la création de la Commission sociale enfance de la commune de Pontault-Combault.

ADOpte le règlement intérieur de la Commission sociale enfance annexé à la présente délibération.

DIT qu'elle sera composée de 6 membres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260401-2026_03_30-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026
Publication : 03/04/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 1 avril 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault